

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

7 juillet 2025 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce septième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sont présents :

Marcel Gagnon, Georgette Chapados, Jeffrey Vautier, Heather Imhoff et Nancy Skene.

Absents : Michael Hayes

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe.

L'adjoint administratif, Pascal Caron est aussi présent à titre de secrétaire.

2025-07-125

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Heather Imhof et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Acceptation et suivi des procès-verbaux
3. Lecture des comptes
4. Rapport (Pont Kruse, Réparation Rang 5 et 6, sentier pédestre, calcium liquide)
5. Correspondance
6. Achat signalisation routière
7. Résolution afin de couper l'herbe aux intersections de routes.
8. Installation du 3e poteau pour le drapeau municipal
9. Affiche partenaires financiers pour l'installation des jeux au parc Ken Duguay
10. Système de surveillance (caméra)
11. Questions
12. Fermeture de l'assemblée

2025-07-126

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l’unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la réunion régulière du 02 juin, réunion extraordinaire du 02 juin, réunion extraordinaire du 09 juin et la réunion extraordinaire du 19 juin 2025 soient acceptés tel que rédigés et lus.

Adoptée

2025-07-127

COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l’unanimité des conseillers que les comptes du certificat 06-2025 au montant de 29 658.95\$ et 06A-2025 au montant de 50.00\$ et 06B-2025 au montant 28 515.93\$, soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

Adoptée

RAPPORT

Mme Beebe Couture, mairesse, nous informe sur les points suivants :

- Le pont Kruse
- Réparation Rang 5 et 6
- Le sentier pédestre
- Épandage du calcium liquide

2025-07-128

DON

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l’unanimité des conseillers que la municipalité autorise le don suivant :

Fondation Santé Baie des chaleurs: 50.00\$
(tournois de golf)

Adoptée

2024-07-129

RÉSOLUTION ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers que la municipalité procède à l’achat de panneaux pour la signalisation routière.

Adoptée

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

2025-07-130

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 393 703\$
ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACHAT
D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LES OPÉRATIONS
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE
SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Shigawake est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure («RGMRA»);

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2025, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 393 703 \$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Shigawake a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le #2025-01 dans les 15 jours suivant son adoption ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Shigawake, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Municipalité de Shigawake approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRA, madame Cathy Cauvier.

Adoptée

2025-07-131

**ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À
L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE
OFFICIELLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE**

ATTENDU que la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE SUR PROPOSITION DE M. Jeffrey Vautier, conseiller,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ADOPTER la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Shigawake jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

QUE cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française;
 - Publiée sur le site Internet de la Municipalité;
 - Diffusée au personnel de la Municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans.

2025-07-132

RÉSOLUTION POUR COUPER L'HERBE AUX BORDS DES ROUTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que Pascal Caron, adjoint administratif, demande des soumissions aux entrepreneurs suivants;

- Richard Almond
- John Daniel Vautier
- Boyd Sullivan

Pour cette résolution, Mme Heather Imhoff, conseillère et M. Jeffrey Vautier, conseiller, se retirent.

Adoptée

2025-07-133

RÉSOLUTION POUR L'INSTALLATION D'UN MÂTS POUR LE DRAPEAU DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité installe un 3^e mâts à l'Hôtel de Ville afin d'y afficher le drapeau de la municipalité. Les travaux seront confiés à Transport Guy Anglehart, entrepreneur.

Adoptée

2025-07-134

RÉSOLUTION AFFICHAGE DES PARTENAIRES FINANCIERS POUR LES MODULES DE JEUX AU PARC KEN DUGUAY

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande des soumissions à M. Trevor pour l'affichage de nos partenaires.

Adoptée

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

2025-07-135

**RÉSOLUTION POUR AVOIR UNE SOUMISSION DE TÉLUS
POUR SYSTÈME DE SURVEILLANCE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande à Télus pour une soumission concernant un système de surveillance à l'Hôtel de Ville et au Parc Ken Duguay.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-07-136

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h35.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

_____ Rolande Beebe, Maire	_____ Nancy Castilloux, DG par intérim
----------------------------------	--